

Lancement de la campagne de sensibilisation « Saison cévenole »



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

DDTM des Alpes-Maritimes

Une instruction du gouvernement

Suite aux graves inondations des 3 et 4 octobre 2015, le gouvernement a adressé aux préfets des régions et des départements de l'arc méditerranéen l'instruction du 31 décembre 2015 visant à renforcer les mesures préventives face aux événements météorologiques extrêmes.

→ Des actions concrètes qui nécessitent une implication forte des collectivités

Actions à mener par les communes en lien avec les services de l'État

- - → objectif: 100 % des DICRIM en 2017
- Réduire la vulnérabilité des habitations en particulier des parkings souterrains
 - → recensement et analyse de la vulnérabilité à mener

- ✓Améliorer la prise en compte du ruissellement dans les différents documents (PPRi, PAPI, PLU,...)
 - → cf dispositions opposables du PGRI relatives au ruissellement urbain

Actions à mener par les communes en lien avec les services de l'État

- ✔ Réaliser un contrôle des campings exposés
 - → s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures préventives en matière de sécurité publique (dispositif d'alerte et d'évacuation préventive, présence d'aire de regroupement et de refuge, réalisation d'exercices annuels...)
- - → objectif : finalisation ou mise à jour des PCS sur toutes les communes fin 2016
 - Nécessité d'une action collective et coordonnée relevant de responsabilités partagées entre l'État et les collectivités territoriales

Se préparer à la saison cévenole

Campagne de communication « saison cévenole »

lancée par courrier du 27 juin 2016 complément de l'instruction du gouvernement du 31 décembre 2015 suite à une recommandation de la commission mixte inondations (CMI) en mars 2016

Forte probabilité de survenance d'un épisode de pluies intenses entre le **1er septembre et le 15 décembre** (Météo France)

Objectif de la démarche : sensibiliser et préparer les populations les plus exposées aux épisodes de pluies intenses et améliorer la résilience des territoires

développer sur nos territoires une véritable culture du risque

Nécessité d'une mobilisation soutenue à tous les niveaux

La campagne d'entrée dans la saison cévenole

Déploiement d'une importante démarche de communication et d'information préventive qui impliquera fortement l'échelon communal

- → Lancement à l'échelle nationale le 20 août 2016, avec mise en ligne d'un kit de communication à diffuser largement
- → Diffusion la plus large possible de la fiche réflexe sur les 8 bons comportements à adopter
- → Financement de certaines actions de sensibilisation menées par les communes situées en TRI ayant répondu à l'appel à projet national (20 000€ / TRI)

La campagne d'entrée dans la saison cévenole

- ✓ Réunion d'échanges du 24 août 2016
- Objectif: vous accompagner dans le déploiement communal de cette démarche et s'assurer que toutes les dispositions en matière de prévention des risques sont prises et plus largement pour aborder les modalités de coordination entre les services de l'État et les collectivités
- ✔Réalisation d'exercices de gestion de crise sur la base des PCS pour s'assurer du caractère opérationnel des dispositions
- Réunion de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) et du conseil départemental de sécurité civile (CDSC) le 14 septembre 2016

Objectif: coordonner les actions et initiatives locales



Retour d'expérience sur les événements du 3 octobre 2015 : Actions engagées par l'État



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

DDTM des Alpes-Maritimes

Les actions menées par l'État

Un plan d'actions basé sur le retour d'expérience

Suite aux inondations du 3 octobre 2015, un retour d'expérience a été élaboré à la demande du gouvernement et a permis de définir un programme de travail de 47 actions avec des points prioritaires.

→ Présentation aux élus du RETEX et du plans d'actions Journée du 29 avril 2016

Les actions menées par l'État : mesures de prévention

Inondations du 3 octobre ont dépassé la crue centennale, et donc les zones réglementaires des PPR

- → nouvelle crue de référence
- → Élaborer une nouvelle cartographie du risque inondation prenant en compte le niveau des plus hautes eaux connues

Établir un porter-à-connaissance sur les communes les plus impactées

Démarche lancée sur Antibes et Biot,

à affiner

et à élargir aux autres communes

puis élaboration ou révision des PPR

Une action spécifique aux campings

22 campings touchés le 3 octobre 2015

→ 11 en zone rouge et 10 en zone bleue

Arrêtés de fermeture totale ou partielle de certains établissements ne pouvant garantir la sécurité des personnes accueillies

Vulnérabilité des campings, nécessité de garantir la sécurité des personnes accueillies

- Visites de sécurité des campings
- Étude de vulnérabilité sur l'ensemble des campings en zone rouge de PPR dans le département

Autres actions opérationnelles

- → Démarche d'acquisition de biens sinistrés suite aux intempéries du 3 octobre par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier)
- Fermeture de la maison de retraite de Biot
- Interdiction d'accès au hameau du Carimaï au Cannet

Un nouveau DDRM

Dossier départemental des risques majeurs : interface entre la connaissance des risques sur un territoire et la réponse à apporter pour y faire face

→ Importance de l'information préventive et droit à l'information (L125-2 du code de l'environnement)

Document datant de 2007 qui doit être mis à jour

Nouvelle version du DDRM prévue pour début octobre 2016

→ Aide à l'élaboration des DICRIM et PCS